

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 434

Artikel: Après le "non" à la solution du délai : planning familial : les médecins vaudois mettent les pieds contre le mur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APRÈS LE « NON » A LA SOLUTION DU DÉLAI

Planning familial : les médecins vaudois mettent les pieds contre le mur

Le Mouvement populaire des familles (MPF) d'Yverdon a de la suite dans les idées : le voilà qui repart — pétition à l'appui — au combat pour la mise sur pied d'*« un véritable centre de planning familial »* dans la capitale du Nord vaudois. C'était l'Entraide familiale qui, il y a quelques années (1968-1969), avait demandé l'ouverture d'une consultation de planning familial à Yverdon; cette proposition s'était perdue dans un réseau de réticences administratives et politiques en un premier temps; mais, depuis l'arrivée au pouvoir communal de la gauche, elle avait trouvé une ébauche de réalisation dès octobre 1975. Ces progrès ne satisfont manifestement pas le MPF qui en appelle à la population pour contraindre les autorités de la ville, et surtout le corps médical, à aller plus loin.

Yverdon, ce n'est pas toute la Suisse romande, direz-vous. Quel intérêt ? En fait, la lutte engagée par le MPF au bout du lac de Neuchâtel recouvre des enjeux vastes et importants; pour n'en citer qu'un, outre la lutte contre l'avortement : l'essor des centres de ce qu'il est convenu d'appeler le « planning familial » n'est-il pas une des conditions indispensables au déblocage de la situation née de l'affrontement national au sujet de l'interruption de grossesse (cf. DP 433) ? Voyons donc tout cela de plus près... et commençons par un peu d'histoire.

En 1965, une motion (Blanche Merz et consorts) était développée devant le Grand Conseil vaudois. La question des avortements et de la régulation des naissances était déjà à l'ordre du jour. On demandait au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de créer quelques centres d'information familiale dans deux ou trois villes vaudoises, en plus de Lausanne (un centre fonctionnait déjà à la Maternité).

Deux mois plus tard, les députés vaudois adop-

taien à l'unanimité un rapport qui consacrait officiellement la volonté des pouvoirs publics de créer des centres à la fois « informateurs et prescripteurs », ce qui voulait dire qu'il y aurait possibilité d'une visite médicale sur place qui pourrait aboutir à une prescription contraceptive, adaptée à la personne.

Faisant chorus, la Société vaudoise de médecine publiait alors la volonté unanime de ses membres « d'appuyer la création de centres de planning familial et de leur donner, dans la limite de ses possibilités, l'aide technique désirable; de favoriser, en y prenant d'ailleurs une part active, une meilleure éducation sexuelle des enfants et surtout des adolescents et ceci tant sur le plan physique que moral ».

Toutes les conditions requises étaient réunies pour organiser ces centres d'information familiale et de régulation des naissances, au départ confiés, par le Département vaudois de l'intérieur, à la Ligue vaudoise pour la protection de la famille, Pro Familia, laquelle créait aussitôt un organisme pour les prendre en charge, le Centre médico-social (administration privée de fonds publics). Dix ans de fonctionnement ont progressivement « rodé » ce mode d'institution extra-hospitalière qui répond par exemple, à Lausanne, à travers sa consultation de planning familial (le Centre médico-social¹ de Pro Familia regroupe également un Conseil conjugal — problèmes de couple — et un Service d'éducation sexuelle de la jeunesse) à la demande du public en proposant :

- une information des méthodes contraceptives;
- un entretien individuel pour clarifier certains aspects de la demande (un temps d'une heure et demie est consacré à chaque personne qui prend rendez-vous pour la première fois, temps prévu pour un entretien avec l'une des conseillères et

l'examen gynécologique);

- une relation d'aide temporaire en cas de problèmes particuliers;
- une visite gynécologique et une prescription contraceptive correspondant au choix et adaptée au statut médical;
- un dépistage des maladies vénériennes et du cancer;
- des contrôles gynécologiques réguliers dans les limites du cahier des charges du médecin.

Une manière de permanence donc dans ce domaine délicat où, à part la contraception qui est le problème numéro un, l'expérience montre que le besoin est grand, chez les jeunes qui n'ont pas encore un médecin « régulier », chez des femmes, des couples, désorientés devant la grossesse (les médecins n'ont pas, souvent, les moyens de favoriser une prise de responsabilité dans ces cas), d'un lieu et d'accueil, avant toute décision plus précise.

De Lausanne, devait essaimer, en avril 1974, une *consultation conjugale* au Centre médico-social de Montreux, une *consultation conjugale* également dans le cadre des services sociaux de Vevey et enfin une *consultation de planning familial*, dès octobre 1975, à Yverdon. La « province » fait donc ses classes : nulle part, le travail n'est aussi complet qu'à Lausanne; à Yverdon, où la population avait manifesté sa volonté de voir se créer une consultation de type lausannois, on est resté jusqu'ici à une consultation *informative* (pas de prescription médicale sur place !).

Cette prudence dans les expériences tentées hors de la capitale a bien sûr des racines dans le genre des demandes des populations concernées; elle répond également à la nécessité d'une période d'essai; mais elle est aussi, et surtout peut-être, le reflet de la réticence marquée et vigilante du corps médical à permettre l'ouverture de services dont les attributions semblent mordre (encore la concurrence ne se révèle-t-elle pas réelle dans la pratique) sur les compétences exercées traditionnellement dans les cabinets médicaux particuliers. C'est le cas, sans équivoque possible à Montreux

¹ Av. Georgette 1, 1003 Lausanne.

(circulaire négative quant à l'extension au planning familial, diffusée parmi les médecins) et à Yverdon où les pouvoirs publics sont maintenant, semble-t-il, décidés, passant ainsi outre à l'opposition des médecins du lieu, à faire ouvrir — c'est aussi le sens de la pétition du MPF — une consultation complète, informative et prescriptive. Que faut-il de plus à ces médecins qu'une décision unanime du Grand Conseil, que la volonté manifeste de la population (la fréquentation du centre lausannois en est une preuve), pour cesser de défendre des positions que la défense de priviléges financiers et la conservation du pouvoir médical ne justifient pas ? Doit-on leur rappeler également que les gynécologues suisses, lorsqu'ils rejettent, à « une très forte majorité », la solution des délais avant la votation fédérale, déclaraient « accorder la priorité à l'éducation sexuelle et à l'information anticonceptionnelle » et, surtout, se disaient « prêts à collaborer à l'extension de ces mesures » ?

ANNEXE

Protestation populaire

A l'appui de la pétition lancée par le MPF à Yverdon, cet exposé des « motifs » :

« La population yverdonnoise est composée essentiellement de travailleurs et travailleuses. Les faits nous montrent que c'est dans ce milieu, le plus défavorisé économiquement, que les problèmes sont les plus difficiles à surmonter :

- logements insuffisants, trop petits, mal isolés, trop chers pour des familles à revenu modeste;
- revenus insuffisants obligeant les époux à travailler les deux ou à s'endetter; difficulté de réagir contre une société de consommation;
- baisse des prestations des caisses maladie (augmentation de la franchise, remise en cause du paiement des examens gynécologiques, etc.);
- insuffisance de la formation dans les domaines affectifs, psychologiques, sexuels, provoquant des troubles, des drames souvent insurmontables;

— d'après une étude faite à Genève, on estime qu'il y a une demande d'interruption de grossesse pour deux naissances vivantes et qu'une grossesse sur trois fait l'objet d'une demande d'interruption; qu'en est-il à Yverdon ?

— une contraception bien comprise permet d'éviter les accidents et encourage la planification familiale; ce point a été souligné très souvent par tous les milieux lors de la campagne précédant la votation sur l'initiative dite « du délai »;

— la politique sociale menée dans notre pays montre que ce sont toujours les familles salariées qui sont défavorisées (...). »

Les signataires de la pétition déclarent donc : « Un centre de planning familial bien équipé est une nécessité urgente pour Yverdon et toute la région. De tels centres, avec la collaboration d'un médecin, existent dans d'autres villes du canton; il est bien entendu que lorsqu'il y a nécessité d'un traitement, le médecin du centre envoie la personne auprès d'un médecin ».

Les signataires protestent donc « contre l'opposition du corps médical d'Yverdon à la création d'un centre de planning familial au service de la population yverdonnoise et de la région (...). »

Les champions du médicament

Il est de plus en plus question, ici et là, de la surconsommation de médicaments. On parle aussi de l'introduction d'une liste-type, limitative, des produits indispensables. Mais qui sont les principaux fournisseurs du marché en la matière ? A tout sei-

gneur tout honneur : selon un classement de World Pharmaceutical Introductions qui publie la liste des sociétés pharmaceutiques selon le nombre des produits « introduits » en 1976, Hoffmann-La Roche arrive en tête, prenant la relève de Ciba-Geigy, qui avait la palme l'année précédente. Le classement en question (nouvelles « introductions » par société en 1976) :

Société	Total des produits	Europe	Etats-Unis Canada	Amérique Latine	Asie Afrique Australie
Hoffmann-La Roche (Suisse)	60	23	3	16	18
Hoechst (Allemagne Fédérale)	53	29	3	12	9
Bristol-Myers (U.S.)	45	11	10	13	11
Boehringer (Allemagne Féd.)	44	19	—	19	6
Ciba-Geigy (Suisse)	40	20	2	11	7
Warner-Lambert (U.S.)	37	11	8	9	9
Johnson & Johnson (U.S.)	35	16	5	8	6
Squibb (U.S.)	33	16	1	12	4
Merck (Allemagne Féd.)	29	13	3	13	—
Sandoz (Suisse)	29	17	2	6	4
Bayer (Allemagne Féd.)	27	14	—	8	5
Schering (Allemagne Féd.)	27	15	—	9	3
Glaxo (Grande-Bretagne)	26	13	1	4	8
Pfizer (U.S.)	26	12	1	4	9
American Home Products (U.S.)	25	13	4	5	3
Schering Plough (U.S.)	25	7	5	9	4